

Commune de GANDRANGE (57)



REVISION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique

Pièce n°6

Dossier Enquête Publique

*Document conforme à la délibération du Conseil Municipal
du 13/03/2025 arrêtant le projet de révision du PLU.*

Le Maire,

Chave 

ESTERR



URBANISME · PAYSAGE

Préambule

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques couvrent le plus souvent l'ensemble du territoire et mettent en cohérence des dispositions relatives à une politique particulière. L'OAP thématique TVB et Environnement va permettre d'édicter des principes applicables sur le territoire communal à l'ensemble des autorisations d'urbanisme et ainsi de conforter l'armature paysagère et environnementale de la ville.

L'objectif de cette OAP thématique TVB et Environnement est de préserver la fonctionnalité des milieux identifiés de la trame verte et bleue et également d'améliorer la connectivité entre eux et avec ceux des communes voisines. Il s'agit également de répondre aux objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) visant à identifier, préserver, voire recréer un réseau écologique à l'échelle régionale.

Objectifs

- Objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques
- Objectifs de réponse aux enjeux de bien-être et de lutte contre le réchauffement climatique

Orientations d'aménagement

■ Orientation 1 : Maintenir et conforter les réservoirs de biodiversité du territoire

- Préserver les réservoirs de biodiversité. Cette volonté s'appuie essentiellement sur la structuration paysagère et environnementale du territoire sous forme de strates perpendiculaires au coteau à savoir : l'Orne et sa ripisylve, le maillage végétal intra urbain, la végétation linéaire reprenant le tracé de l'ancienne voie ferrée et enfin le couvert forestier du bois de Saint-Hubert.
- La volonté est de s'appuyer sur cette organisation paysagère et environnementale et de ne pas la déstructurer.
- Pour y parvenir, la compacité de la trame urbaine sans éléments d'élasticité urbaine est à renforcer tout en valorisant les éléments végétaux intra urbains permettant de créer des connexions entre les strates inférieures et supérieures encerclant la ville.
- Ce réseau urbain s'appuie sur les corridors déjà en place relayés à terme par les îlots de fraîcheur voulus par la commune.
- Dans ce sens, éviter les haies constituées d'essences exogènes ne possèdent qu'un intérêt très faible pour la faune



- Créer des zones refuge pour la petite faune et permettre les échanges et le retour d'espèces de milieux urbains (passage à petite faune, crapauduc, nichoir, hôtel à insectes, gîtes à chauves-souris,...)

- Limier les obstacles infranchissables pour la faune et rendre obligatoire la pose de clôtures ajourées pour favoriser le libre écoulement des eaux et laisser la libre circulation de la petite faune (mailles, espaces ou trous suffisamment grands : 15 x 15 cm minimum, au pied des murs et palissades). Ceci est essentiel pour les clôtures situées à l'interface des espaces agricoles et naturels.

Exemple :



Déplacements de la petite faune

Source : Plateforme Genevoise de la Nature en Ville | <https://www.1001sitesnatureenville.ch>

■ Orientation 2 : Garantir les fonctionnalités de la trame verte et la préservation du paysage

Les espaces boisés jouent un rôle majeur de refuge pour la biodiversité et constituent le poumon vert du territoire communal autant que des relais pour la biodiversité dans la plaine agricole.

Ils accueillent par ailleurs des fonctions de loisirs nécessaires pour la qualité de vie des habitants de tout le territoire.

- Reconnaître la stature de colonne vertébrale végétale de l'Orne : point d'encrage d'un réseau secondaire végétal de relais permettant d'irriguer l'ensemble de la trame urbaine.
- Préserver les entités boisées (Bois de Saint-Hubert) dans leurs emprises actuelles.
- Protéger les lisières boisées qui constituent des refuges au contact de ces réservoirs de biodiversité.
- Maintenir et renforcer les structures végétales présentes au sein des espaces agricoles pour assurer les déplacements des espèces forestières concernées.
- Recréer des milieux fonctionnels, continus et favorables aux déplacements de la faune et la flore à l'occasion des aménagements.
- Assurer la gestion des espaces verts de façon différenciée et politique du zéro-phyto.
- Mettre en valeur les entrées de ville (entrées et sorties)
- Maintenir la biodiversité au sein des milieux urbains et périurbains
- Développer des cheminements doux et des sentiers d'interprétation
- Dans les 2 cœurs urbains historiques, proposer aux riverains la création de plates-bandes de 0,15 à 0,20 m de large au pied de leurs façades ou murets et l'installation de plantes vivaces dans ces nouveaux espaces (lavande, roses trémières, euphorbes...).
- Se référer à une palette végétale des essences locales pour l'intégration paysagère des projets.



Programme de végétalisation du centre-ville de Toul

Source : Site internet de la Ville de Toul | <https://www.toul.fr>

- Valoriser le potentiel paysager des cours d'eau et de leurs abords en développant des cheminements de promenade, de loisirs, etc., longeant les cours d'eau, respectueux de la qualité des milieux.

▪ **Orientation 3 : Garantir les fonctionnalités de la trame bleue**

- Optimiser la gestion des eaux pluviales
- Renforcer le continuum des milieux aquatiques et des milieux humides
- Protéger et mettre en valeur les zones humides
- Prévenir les inondations
- Améliorer la qualité de l'eau
- Faire disparaître les obstacles et les embâcles sur les cours d'eau
- Restaurer la transparence des ouvrages de franchissement pour la biodiversité
- Maintenir, préserver ou restaurer la trame bleue et ses sous-trames

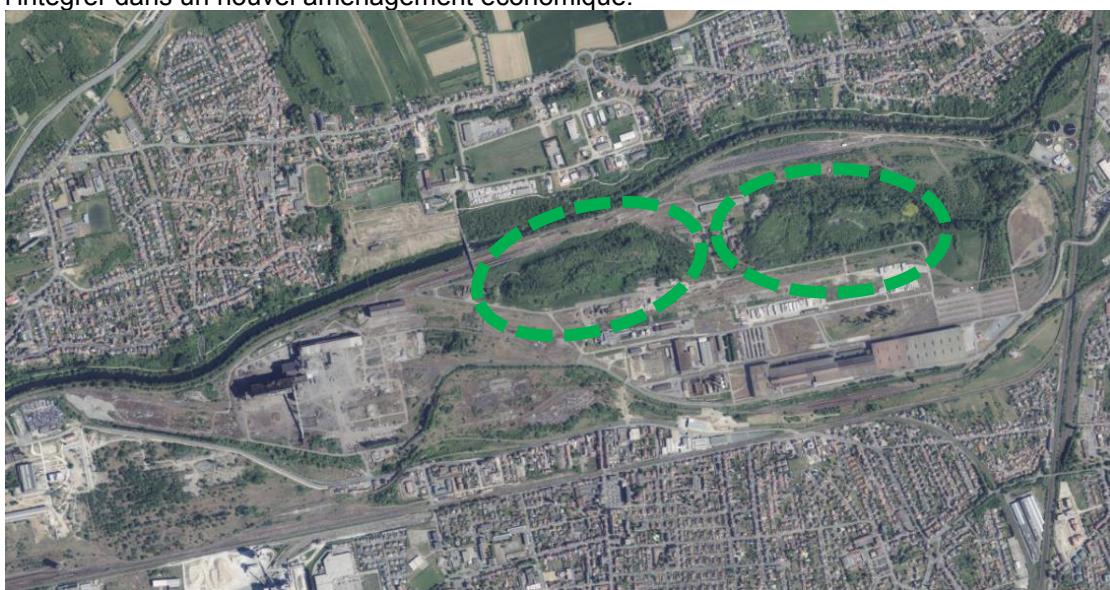
▪ **Orientation 4 : Concilier les activités humaines et les continuités écologiques**

- Promouvoir et mettre en œuvre la production d'énergies renouvelables
- Gérer les eaux pluviales dans les nouveaux quartiers grâce à des noues paysagères.
- Préserver les fossés de coteau (perpendiculaires à la pente) afin de favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement.

Fossé du coteau « Sous le Bois Saint Hubert » vue depuis la RD10.



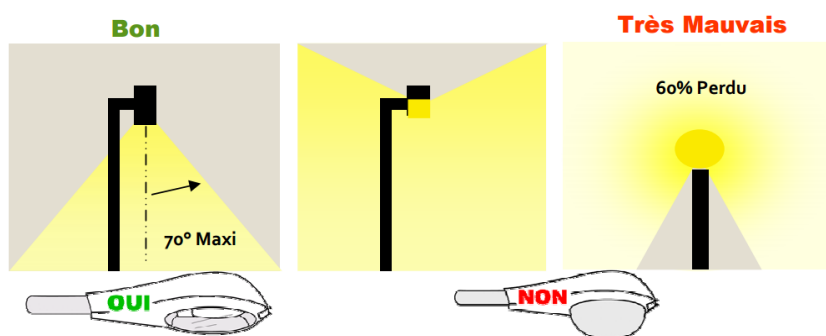
- Valoriser et préserver la végétation de reconquête spontanée des friches industrielles et l'intégrer dans un nouvel aménagement économique.



- Développer une « trame noire », adapter l'éclairage des projets d'aménagement et limiter la pollution lumineuse en privilégiant une utilisation ponctuelle et en favorisant la minimisation des éclairages inutiles, notamment en lisière forestière, la mise en place d'un minuteur ou d'un système de déclenchement automatique, l'utilisation d'un système d'éclairage au sodium à basse pression ou à LED, l'orientation des réflecteurs vers le sol et l'utilisation d'un abat-jour total avec un verre protecteur plat et non éblouissant,...

Exemple :

Adaptation de l'éclairage urbain en faveur des chiroptères



- **Orientation 5 : Agir pour la transition énergétique et lutter contre le réchauffement climatique**
 - Lutter contre les îlots de chaleur urbain
 - Favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle sous réserve de la gestion des risques.
 - Végétaliser les toits plats
 - Privilégier les surfaces perméables et/ou enherbées pour les stationnements
 - Privilégier les revêtements de sol de couleur claire tout en tenant compte du risque d'éblouissement
 - Végétaliser les espaces non-bâties de l'espace public